

CHARTRE D'ENCADREMENT EN STAGE



PREAMBULE

Cette charte est établie entre l'établissement de santé ou le service d'accueil et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Françoise DOLTO d'Eaubonne.

Elle est portée à la connaissance et s'applique à l'ensemble des professionnels de proximité ainsi que des étudiants infirmiers.

Elle formalise les engagements des deux parties (établissement de santé / institut de formation en soins infirmiers) dans l'encadrement des étudiants en stage.

Elle constitue un document réglementaire de référence qui garantit la qualité de la formation clinique.

Elle s'inscrit dans la politique d'encadrement des étudiants de l'établissement et dans le projet pédagogique de l'IFSI.

Elle est disponible dans chaque service et IFSI partenaire.

CHARTRE D'ENCADREMENT EN STAGE

OBJECTIFS

La charte d'encadrement doit permettre au service d'accueil et à l'institut de **garantir la qualité de la prestation d'encadrement des étudiants en stage.**

Elle constitue un **engagement partagé** de répondre à tous les critères qualités attendus : ponctualité, assiduité et gestion des absences ; respect des règles d'hygiène ; respect de l'interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics ; respect de la personne ; discrétion professionnelle et secret professionnel ; respect de la posture de l'étudiant.

Les partenaires de cette charte **garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée** à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants.

Elle constitue l'une des exigences d'un **stage qualifiant** et une garantie de qualité de la formation clinique.

Elle formalise les engagements à deux niveaux :

- L'un institutionnel : l'établissement/le service d'accueil et l'institut de formation.
- Le second opérationnel : entre l'équipe soignante du service et l'étudiant.

L'établissement d'accueil et **l'Institut Françoise Dolto d'Eaubonne** sont partenaires dans la formation des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants.

En référence à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier, la charte d'encadrement formalise la nature des engagements des parties afin de créer les conditions favorables à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers.

Elle est **portée à la connaissance de l'étudiant** qui la signe en début de stage.

Service d'accueil

Service Téléphone :

Adresse postale :

Adresse mail de la responsable des étudiants :

L'établissement

S'engage à désigner :

- **Un maître de stage**, qui représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage,
- **Un tuteur** de stage qui représente la fonction pédagogique du stage. Il est désigné sur la base de compétences et d'expériences reconnues
- Des professionnels de proximité responsables de l'encadrement au quotidien,
La formation des tuteurs à la fonction tutorale est recommandée.

L'Etudiant

S'engage à respecter les modalités de stage :

- **Contact** le maître de stage avant le début du stage pour confirmer son arrivée, et s'informer des spécificités du service d'accueil,
- Intègre une démarche constructive d'apprentissage pour **acquérir progressivement des compétences** à partir des ressources mises à disposition dans le service, et utilise le port folio comme support des apprentissages,
- Développer des **savoirs professionnels**,
- S'entraîner à la **réflexion et à l'analyse de sa pratique**,
- Adopter un **comportement responsable**, attentif aux personnes et aux biens,
- Etre **respectueux de la réglementation**, des règles professionnelles et des procédures en vigueur dans la structure d'accueil.

L'Evaluation

L'établissement d'accueil s'engage à :

- **Au cours d'un entretien avec l'étudiant**, assurer l'évaluation des apprentissages en stage et la traçabilité au travers des outils réglementaires : bilans intermédiaire et final sur la feuille d'évaluation de compétences.
- En cas d'insuffisance (clinique et/ou théorique) professionnelle ou de faute grave, **un rapport circonstancié** est établi par le maître de stage. **Le directeur d'IFSI est informé** pour les suites à donner.

L'Institut

S'engage à désigner **un formateur référent** de stage qui accompagne les maîtres de stages, les tuteurs de stage et les professionnels de proximité selon leurs besoins. Il encadre les étudiants /élèves conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié (annexe III).
Le formateur se déplace pour **le suivi de l'étudiant (1)**.

L'Organisation

L'établissement d'accueil s'engage à :

- Définir les **modalités d'encadrement**,
- Proposer un ou des lieux de stage réunissant les conditions d'un **encadrement professionnalisant**,
- Mettre à disposition des stagiaires **des livrets d'accueil** actualisés,
- Adapter le **parcours du stage** en regard des ressources du service, des objectifs de l'étudiant et de son projet professionnel.
- **Inform** l'Institut des évolutions institutionnelles et organisationnelles.

La Communication

L'IFSI s'engage à :

- Diffuser le **projet pédagogique**,
- Maintenir **des relations régulières** avec le service d'accueil
- Établir des liens avec le maître de stage, le tuteur, et les professionnels de proximité selon les besoins et les organisations,
- Tenir informé l'établissement des nouveautés réglementaires en lien avec la formation et des évolutions pédagogiques,
- **Collaborer avec le tuteur**, les professionnels de proximité selon les organisations dans l'accompagnement et l'encadrement de l'étudiant,
- Collaborer avec le maître de stage dans **l'élaboration des parcours qualifiants**.

(1) : lire partout étudiant ou élève

CHARTE D'ENCADREMENT EN STAGE

Maître de stage

Directeur de l'Institut

Etudiant

Date et mention lu et approuvé

Date et mention lu et approuvé

Date et mention lu et approuvé